# Manuel utilisateur à destination des mairies

# Document à destination des agents en mairie, celui-ci ne doit pas être placé sur un site internet et accessible du public.

#### Version du 23/11/2021

L'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Électoraux) permet une transmission sécurisée des résultats électoraux entre communes et préfectures par saisie manuelle ou par dépôt d'un fichier dans un format prédéfini. Elle garantit l'identité de l'émetteur, la qualité des résultats transmis et leur intégrité.

Elle a été utilisée pour la première fois à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019 et sera à nouveau utilisée pour les élections présidentielle et législatives de 2022. Ce guide présente les fonctionnalités de cette application destinées aux communes selon le plan suivant :

Table des matières	
1. Pré requis techniques	2
2. Se connecter à l'application EIREL	2
2.1 Se connecter pour la première fois à EIREL	2
2.1.1 Cas du référent mairie	2
2.1.2 Cas de l'agent de mairie	2
2.2 Gérer l'oubli ou la modification du mot de passe	<u>3</u>
3. Créer des comptes en tant que référent mairie	4
4. Saisir les résultats par bureau de vote au cours de la soirée électorale	5
5. Déposer un ou plusieurs fichier(s) des résultats	7
6. Vérifier et/ou modifier les résultats	9
7. Imprimer les résultats1	1

# 1. Pré requis techniques

Pour accéder à EIREL votre poste de travail, doit :

- Être équipé d'un navigateur compatible HTML5 (Chrome, Firefox, Opera, Safari, Edge) ;

- Être connecté à Internet.

Il est également possible d'accéder à EIREL depuis un smartphone ou une tablette.

# 2. Se connecter à l'application EIREL

### 2.1 Se connecter pour la première fois à EIREL

#### 2.1.1 Cas du référent mairie

Le compte du référent mairie est créé par les services de la préfecture. Une fois cette opération réalisée, le référent mairie recevra un e-mail contenant un lien lui permettant d'accéder directement à EIREL. En cas de non-réception du message, veuillez vérifier le dossier SPAM (courrier indésirable) de votre boîte de réception avant de prendre contact avec les services de votre préfecture.

/!\ Les comptes de référents mairie et agents de mairie utilisés lors d'un précédent scrutin peuvent être réactivés. Dans ce cas, la réinitialisation du mot de passe est obligatoire (cf. procédure décrite au 2.2.).



# 2.1.2 Cas de l'agent de mairie

Les comptes des agents de mairie sont créés par le référent mairie. Un e-mail avec un lien permettant d'accéder directement à EIREL est adressé à chaque agent suite à la création de son compte. En cas de non-réception du message, veuillez vérifier le dossier SPAM de votre boîte de réception avant de prendre contact avec le référent mairie. Bonjour,

Pour finaliser la création de vote compte d'accès à l'application EIREL, veuillez définir votre mot de passe en cliquant sur le lien suivant : Cliquez ici : <u>https://</u>

Si vous n'avez fait aucune demande de création de compte, veuillez le signaler sans délai à la préfecture de votre département. Ne pas répondre à ce message, envoyé de manière automatique.

Cordialement, L'assistance EIREL.

En cliquant sur le lien communiqué, vous arriverez sur la page d'accueil d'EIREL où vous devez alors créer votre mot de passe.

EIREL DÉFINIR VOTRE MOT DE PASSE					
Attention ! Le mot de passe doit contenir 12 caractères minimum et être composé au moins					
d'une majuscule, d'une minuscule, d'un chiffre et d'un caractère spécial.					
	Nouveau mot de passe	۲			
	Répéter le nouveau mot de passe				
	*****	۲			
	Enregistrer				

Afin de garantir la sécurité du système et selon les recommandations en vigueur, votre mot de passe doit être composé de 12 caractères au minimum dont au moins, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

#### Ce mot de passe est strictement personnel. Il ne doit pas être diffusé.

#### 2.2 Gérer l'oubli ou la modification du mot de passe

#### Chemin d'accès : Page de connexion

En cas d'oubli ou si vous souhaitez changer votre mot de passe, vous devez cliquer dans la page de connexion sur « Mot de passe oublié », puis renseigner votre identifiant. Vous recevrez alors un message contenant un lien permettant l'accès à la page de changement de mot de passe d'EIREL. De noreply@interieur.gouv.fr <noreply@interieur.gouv.fr> Sujet EIREL - Réinitialisation du mot de passe Pour

#### Bonjour,

Nous avons reçu une demande de réinitialisation du mot de passe associé à votre compte d'accès à l'application EIREL. Si vous êtes à l'origine de cette demande, suivez les instructions ci-dessous.

Pour réinitialiser votre mot de passe et accéder à EIREL, veuillez cliquer sur le lien suivant et renseigner un nouveau mot de passe.

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande veuillez le signaler sans délai à la préfecture de votre département.

Ne pas répondre à ce message, envoyé de manière automatique

Cordialement,

L'assistance EIREL.



Vous devez ensuite définir un mot de passe personnel composé de 12 caractères au minimum, dont au moins, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

#### Ce mot de passe est strictement personnel. Il ne doit pas être diffusé ni visible.



# 3. Créer des comptes en tant que référent mairie

Chemin d'accès : Gestion des comptes> Demander un compte

Cette fonctionnalité permet de créer des comptes pour les agents de votre commune.

Elle n'est possible que si vous êtes référent mairie.

Pour cela, vous devez sélectionner l'onglet « Gestion des comptes » puis « Demander un compte » et remplir le formulaire en complétant l'identifiant (adresse mail obligatoire), le libellé (facultatif), le téléphone (facultatif). La commune de rattachement est renseignée automatiquement. Cliquez ensuite sur « Valider ».

Un message de confirmation indique « L'utilisateur a bien été créé ».



La personne pour laquelle un compte a été créé recevra un message avec un lien permettant d'accéder à EIREL pour créer son mot de passe (voir partie 2).



# 4. Saisir les résultats par bureau de vote au cours de la soirée électorale

#### Chemin d'accès : Saisie des résultats> Bureaux de vote

Le soir du scrutin, à l'issue du dépouillement, afin de saisir les résultats par bureau de vote, vous devez être connecté à EIREL et avoir sélectionné l'onglet « Saisie des résultats ».

SÉLECTIO	Aix-en-Provence NNER UN BUREAU DE VOTE POUR SAISIE DES RÉSULTATS	
Département	Commune	Bureau
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Bureau 0002
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Bureau 0003
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Bureau 0004
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Bureau 0005
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Bureau 0006
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Bureau 0007

Vous devez alors sélectionner le bureau de vote pour lequel vous souhaitez renseigner les résultats électoraux.

Une fois le bureau de vote sélectionné, vous devez renseigner les données suivantes :

- « nombre d'inscrits »
- « nombre d'abstentions »,
- « nombre de votants »,
- « nombre de votants dans les feuilles d'émargement (optionnel)»,
- « nombre de bulletins blancs »,
- « nombre de bulletins nuls »,
- « nombre d'exprimés »,
- et nombre de suffrages exprimés pour chacun des candidats.

COIIII	nune Aix-en-Provence - Dureau 000
	MODIFICATION DES SAISIES
	Tous les champs notés d'un astérisque * sont obligatoires.
Nombre d'in	scrits*
Nombre d'at	ustentions*
Nombre de v	votants*
Nombre de v	votants dans les feuilles d'émargement (opt)
Nombre de l	ulletins blancs*
Nombre de l	bulletins nuls*
Nombre d'ex	rprimés*

Une fois la saisie terminée, cliquez sur « Valider ».

/!\ EIREL n'est pas un outil de calcul mais une aide à la saisie. Il revient aux agents de retranscrire les résultats tels que notés dans le procès verbal.





Vous recevrez alors un message par mail qui synthétise votre saisie. Ce message contient un lien vers le tableau de bord de vérification des résultats.

EIREL - Transmission des résultats initiaux du BV 0001 à 16:34 Boîte de réception x



L'assistance EIREL.



Si vous ne recevez aucun message de synthèse, vérifiez dans un premier temps le dossier SPAM de votre boite de réception avant de contacter votre référent mairie.

Le bureau de vote traité n'apparaît désormais plus dans la liste disponible sur la page « Saisie des résultats ».

Sur la page « Vérification des résultats, le statut du bureau saisi est « En cours de transmission »

# 5. Déposer un ou plusieurs fichier(s) de résultats

Chemin d'accès : Dépôt

Cette fonctionnalité s'adresse aux communes qui sont en capacité de préparer un fichier de résultats, conforme au format accepté par l'application EIREL (détail du

format en annexe, pour toute question veuillez adresser une demande auprès de la préfecture).



<u>Prendre impérativement la codification EIREL communiquée par les</u> <u>préfectures qui peut être différente de celle du REU.</u>

Dans la page « Dépôt de fichier de résultats » cliquez sur « Parcourir » puis sélectionnez le fichier de résultats que vous souhaitez importer afin de déposer un fichier de résultats produit par une application de gestion des scrutins.

Le format du fichier à déposer doit correspondre au format accepté par EIREL (Cf. format en annexe de la FAQ).

Cliquez ensuite sur « Importer pour les bureaux sélectionnés ».

EIREL procède alors aux contrôles de cohérence des résultats.

Une fois les contrôles de cohérence réalisés, l'application affiche un message de validation : « Résultats importés avec succès ». Vous recevrez alors un message de synthèse de votre saisie. Ce message contient un lien vers le tableau de bord de Vérification des résultats.



Si vous ne recevez aucun message de synthèse, vérifiez dans un premier temps le dossier SPAM de votre boite de réception avant de contacter votre référent mairie.

#### Vérification des résultats

Élections législatives - tour 1

Arles

SÉLECTIONNER UN BUREAU DE VOTE POUR VÉRIFICATION DES RÉSULTATS

Bureau	État de transmission	Heure de transmission
Bureau 0001	Transmis	14:13:10
Bureau 0002	Transmis	14:13:10
Bureau 0003	Transmis	14:13:10
Bureau 0004	Transmis	14:13:10
Bureau 0005	Rejeté	17:45:55

Si le format du fichier déposé ne correspond pas au format attendu par l'application, EIREL affichera un message d'erreur indiquant que votre fichier est rejeté. Dans ce cas, tout votre fichier sera rejeté.

Le rejet peut être dû à un mauvais format de fichier, à un mauvais format des données ou à un problème de cohérence des données contenues dans ce fichier.

Il est possible de déposer les résultats d'un même bureau à plusieurs reprises. Dans ce cas, les résultats déposés précédemment dans EIREL seront remplacés par les nouveaux résultats. Vous recevrez alors, vous et le référent mairie, un message vous informant de la modification des résultats.

Vous avez toujours la possibilité de saisir manuellement les résultats par bureau de vote, même si vous avez utilisé précédemment la fonction de dépôt de fichier. Dans ce cas, la nouvelle saisie se substitue à la précédente.

3 statuts existent pour « État de transmission » :

- En cours de transmission : La saisie de résultats est envoyée à la préfecture
- *Transmis* : Le référent préfecture a téléchargé le fichier de résultats et donc validé indirectement la saisie
- *Rejeté* : Le référent préfecture a refusé la saisie de résultats

## 6. Vérifier et/ou modifier les résultats

Chemin d'accès : Vérification des résultats>Bureaux de vote

L'application EIREL permet la vérification et, le cas échéant, la modification des résultats, qu'ils aient été déposés par fichier ou saisis manuellement.

Pour vérifier les résultats contenus dans EIREL, vous devez sélectionner le bureau de vote à contrôler puis cliquer sur la ligne concernée dans la page « *Vérification des résultats saisis ».* 



9

Vérification des résultats

#### Bonjour,

Les résultats du bureau de vote 0001 de la commune Banos transmis par l'utilisateur le 17/04/2019 à 14:42 ont été rejetés par la préfecture de votre département. Vous êtes invités à contacter votre préfecture dans les plus brefs délais.

Ne pas répondre à ce message, envoyé de manière automatique.

Cordialement, L'assistance EIREL.

Ne pas répondre à ce message, envoyé de manière automatique.

Cordialement, L'assistance EIREL.

Un clic sur « Passer au bureau suivant » permet d'accéder aux résultats du bureau suivant.

Le cas échéant, si vous constatez une erreur, pour corriger les résultats visualisés, vous devez cliquer sur « Modifier ». Vous pouvez y apporter les corrections souhaitées, puis cliquez sur « Valider ».

#### Attention : sans validation, vos modifications ne seront pas prises en compte.

Vous pouvez également déposer un fichier de résultats corrigé pour le ou les bureaux de vote concernés. Pour cela, veuillez vous référer à la rubrique 5.

Vous recevrez, vous et votre référent mairie, un message vous informant de la modification des résultats.

Il est possible que les résultats d'un bureau de vote soient rejetés par la préfecture, si cette dernière constate une erreur de saisie. En cas de rejet des résultats d'un bureau de vote pour faute de cohérence, votre référent mairie et vous-même recevrez un e-mail de notification.



Votre référent mairie est invité à contacter votre préfecture dans les plus brefs délais.

De plus, ce rejet sera notifié comme « Résultat rejeté » dans la colonne « Etat de transmission » présente dans la page « *Vérification des résultats saisis »*. Ce résultat sera alors à modifier.

Bureau 0209

Résultat rejeté

16:18:41

# 7. Imprimer les résultats

Chemin d'accès : Vérification des résultats >Bureau de vote > Sélection d'un bureau de vote

Pour imprimer les résultats saisis ou déposés pour un bureau de vote, il convient de cliquer sur « Imprimer cette page » en bas de page.